Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 880

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

| GENEVE



Léon Smulovič



HORLOGERIE

Genève, Terrassière 5





BRIQUET & FILS



L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES vous offre dans son maga

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine un grand choix de

tabliers, vêtements d'enfants. lingerie



LA MAISON DU THÉ

Importe directement ses réputés 4, Tour de l'île - Genève
DIXON'S CEYLON TERS Service à domicile
Téléphone 24 99 28

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosses pour la toilette et le ménage Grand choix. Articles soignés. Prix avantageux Actuellement : Rue Chaponnière 5

Anciennement: Rue Winkelried 6 Tél. 32 20 73



dans les restaurants du

FOYER DSR Rue des Chemins-de-Fer 7 RESTAURANT DES FALAISES Quai du Rhône 47 Chaux-de-Fonds Genève REST. ET HOTEL DE L'ANCRE Rue de Lausanne 34 RESTAURANT LE CARILLON Route des Acacias 17 RESTAURANT LE CARILLON Rue des Terreaux 22 RESTAURANT DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 4 Lausann RESTAURANT BON-ACCUEIL Rue Calame 13 Le Locle RESTAURANT LE CARILLON Martigny RESTAURANT NEUCHATELOIS
Faubourg du Lac 17
RESTAURANT SANS ALCOOL DSR
Avenue Viollier 11 Neuchâtel

RESTAURANT DSR Place de la Gare

Droit d'asile helvétique

La bonne conscience est une invention du diable

Nyon

M. Carl Ludwig vient de publier un volume important sur la politique suisse à l'égard des réfugiés au temps de la dernière guerre. C'est sur mandat du Conseil fédéral que l'auteur sur mandat du Conseil fédéral que l'auteur a étudié, trié, classé une montagne de documents officiels et privés. Il laisse parler les documents, et n'écrit en fin d'ouvrage que quatre pages de réflexions. Sur l'accueil fait aux réfugiés en cette époque douloureuse, nous avions, de façon générale, bonne conscience. Ne songeant pas à ce mot terrible et terriblement juste du Dr Albert Schweitzer: « La bonne conscience est une invention du diable ». tzer : « La l du diable ».

du diable ».

Un pays où la majorité des habitants ont bonne conscience est souvent un pays où la conscience s'endort trop aisément, trop volontiers. Et puis notre peuple avait encore devant les yeux cette inscription qui se lisait sur la Haute Route: «La noblesse de la Suisse, c'est d'être une terre de refuge pour les avilés ».

or le fait est, d'après l'ouvrage de M. Ludwig, qu'à cette époque-là, la Suisse a manqué de grandeur... A certaines heures critiques, nous avons refusé l'entrée à des milliers de

Juifs... une politique plus libérale en matière d'admission aurait eu pour effet de mettre d'innombrables persécutés à l'abri de l'extermination.

Le Rapport Ludwig a produit ses effets... Les principes arrêtés en 1957 par le gouver-nement fédéral marquent déjà un vigoureux redressement... « Le droit d'asile, déclare-t-on, n'est pas une tradition de la Suisse. Il est un principe et une manifestation de l'idée suisse de la liberté et de l'indépendance... Il y a lieu de partir de l'idée que les fugitifs devront, en principe, être accueillis ».

CHARLY CLERC

Les Editions Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, viennent de publier en un volume intitulé « Une Patrie à faire », les conférences radiodiffusées que Chartei et a prononcées au cours des demiers mois de sa vie, en 1958. L'extrait que nous publions ci-dessus et qui cadre si parfaitement avec les débats de la Commission des Droits de l'homme et du Conseil économique et social, dont nous parlons ci-contre, montre combien notre écrivain neuchâtelois était ouvert aux problèmes européens et mondiaux. Tous les Suisses soucieux de l'avenir spirituel de leur pays se doivent de lire et de méditer ce volume si riche de pensée. (A.W.-C.)

Conseil économique et social

Coordination des efforts

5 juillet 1960.

Le suiet central de cette 30e session du Conseil économique et social, présidé par M. Carl Schurmann (Pays-Bas) tendait à la M. Carl Schirmann (rays-bas) tendant a la coordination des efforts en vue de l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays en voie de développement. On constate que bien souvent les travaux des Nations Unies, de l'assistance technique et des corrangiations enfollères relaber et les constitutes de l'assistance technique et des corrangiations enfollères relaber et les constitutes de l'assistance de l'assistance et les constitutes de l'assistance de l'assistance et les constitutes de l'assistance et les constitutes de l'assistance et l'assi Nations Unies, de l'assistance technique et des organisations spécialisées telles que l'Unesco, l'OIT, la FAO, etc., ne sont pas conçues avec assez d'ensemble. Il en résulte des pertes de forces et d'argent qui sont déplorables. On doit absolument « utiliser de la manière la plus efficace les ressources disponibles pour une plus grande concentration des activités ». Les mesures proposées au cours de cette session auront peur être des cours de cette session, auront peut-être des conséquences favorables.

A ce propos, les organisations, non-gouver-A ce propos, les organisations, non-gouver-mentales estiment qu'elles ne sont pas assez consultées et que l'on ne coordonne pas assez les efforts avec elles. Pourtant, la plupart d'entre elles ont des sections dans les pays en voie de développement, elles sont en contact direct avec les populations en cause, elles disposent d'une documentation et d'un outil-lage de première main, on devrait les consul-ter et utiliser davantage leur expérience très souvent antérieure à celle des Nations Unies. souvent antérieure à celle des Nations Unies.

Souvent anterieure à celle des Nations Unies. La coopération plus étroite entre les orga-nisations non gouvernementales à statut consultatif fut discuté par la conférence des dites organisations à Genève, du 30 juin au

Condition de la femme

La discussion du rapport envoyé par la commission de la Condition de la femme a été fort animée en cette trentième session du Conseil économique et social. Ce rapport émanait de la 14e session de la commission

emanat de la 14e session de la commission tenue à Buenos-Ayres en mars 1960.

On discuta d'abord des droits politiques; la commission souhaite que les femmes aient plus librement accès aux hautes fonctions publiques, l'examen de la situation dans les différente para de la commission de la commi diférents pays du monde montre que ce n'est pas le cas — on sait qu'une exception toute récente vient d'être faite, à Ceylan, ou une femme, a été nommée premier ministre.

Mesdames

Vous trouverz dans la Galerie d'art d'une Genevoise, spécialiste en Gravures et aqua-relles, tout ce qu'il faut pour décorer votre intérieur: Belles vues suisses (dans tous les prix), Fleurs, Oiseaux, Marines, etc. Entrée libre à la

Galerie Muriset

Molard 4 (2me ét., ascenseur), Genève

On a peine à se mettre d'accord en ce qui concerne l'âge minimum du mariage. La commission réclame un minimum de 15 ans, d'autres proposent 16 ans, et sutout un minimum plus élevé pour les hommes, dix-huit ans par exemple. Les pays du Nord tiennent

Spécialité: La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard



LAUSANNE Terreaux 8 Téléphone 223383

Achetez Suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

Art Rustique Suisse

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

Le Conseil économique et social a approuvé les résolutions de la Commission des Droits de l'Homme

La commission des droits de l'homme qui nous intéresse aussi de très près, puisque son activité tend à protéger la liberté individuelle — avait en voyé un rapport dont nous avons parlé dans notre journal de mai 1960. Aussi ne rappellerons-nous que brièvement ces pro-

positions.

Le Conseil estime très utile la création ou comités nationaux des

Le Conseil estime très utile la création ou le développement de comités nationaux des droits de l'homme, ils ont une mission éducative à remplir dans tous les pays.

Le très remarquable rapport de M. Arcot Krishnaswami sur la liberté de religion, la tolérence sera imprimé et diffusé.

La convention de 1956 relative à l'esclavage a été adoptée par 35 Etats, elle comporte un article 8 par lequel les Etats doivent coopérer avec les Nations Unies pour que la convention soit appliquée, en donnant des renseignements sur ce sujet, en communiquant les lois ou réglements qui concernent la lutte contre l'esclavage or, aucun renseignement contre l'esclavage or, aucun renseignement

Contre l'esclavage or, aucun renseignement n'est encore parvenu...

Le projet de déclaration relatif au droit d'asile, dont nous avons entretenu nos lecteurs, sera soumis à la prochaine assemblée

pour un minimum relativement élevé, certains pays méridionaux prétendent encore main-tenir leur âge minimum à 12 ans.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'en définitive c'est affaire à chaque nation de fixer ces limites. Les conséquences de ces réglementations considerations de ces réglementations considerations. mentations sont internationales.

Le monde souffre de surpopulation, plus les filles se marient jeunes, plus la population a tendance a augmenter, donc il faut reculer

a tendance a augmenter, done il faut reculer l'âge du mariage.

Nous souhaitons la participation active des femmes aux affaires publiques, elles ne peuvent collaborer activement que si elles ont reçu une instruction suffisante, or cela n'est pas possible si on les marie à 12, 13 ou 14 ans; elles ont des charges de famille qui les absorbent trop et les retiennent loin de l'école.

(à suivre)

ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

Tous les lundis (13 h. 50): Femmes chez elles.

Tous les vendredis (17 à 18 h.):

Guirlande de septembre (émission féminine

CARNET DE LA QUINZAINE

2-11 septembre

Congrès international des femmes dans le cadre de l'Exposition Deutscher Hausfrauenbund.

6-8 et 10 septembre

Thermes de Caracalla: épreuves de gymnastique féminine (Jeux olympiques).

27-30 septembre

Cambridge

21e Congrès international de la Fédération abolitionniste internationale.



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

IMPRIMERIE NATIONALE — GENÈVE



